

Région académique

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIEC/19-806-1825 du 25/02/2019

UTILISATION DES CALCULATRICES POUR LES EXAMENS - SESSION 2019

Référence : Circulaire n° 2015-178 du 1er octobre 2015

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissements scolaires publics, privés sous contrat et hors contrat, CFA

Dossier suivi par : BCG BTN Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Mail : catherine.riperto@ac-aix-marseille.fr -
BTS Examens professionnels Mme ANCENAY - Tel : 04 42 91 71 97 - Mail : ginette.ancenay@ac-aix-marseille.fr -
Examens professionnels niveau V et IV Mme MOLENAT - Tel : 04 42 91 72 87 - Mail : claire.molenat@ac-aix-marseille.fr -
DNB CFG M. BERARD - Tel : 04 90 27 76 50 - Mail : ce.diec84@ac-aix-marseille.fr

La circulaire du 1^{er} octobre 2015 prévoit que les candidats des examens et concours de l'enseignement scolaire et certains examens de l'enseignement supérieur utilisent pour la session 2019 des calculatrices possédant le mode examen.

Au vu des difficultés que suscite la mise en œuvre de cette disposition, les directions générales de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle ont décidé de ne pas mettre en œuvre cette circulaire pour la session 2019.

Les candidats composeront avec tout modèle de calculatrice avec fonctionnement autonome.

Les candidats équipés d'une calculatrice avec le mode examen devront veiller à ne pas activer cette fonctionnalité pour les épreuves afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

Cette indication sera portée sur les sujets et rappelée dans les consignes des surveillants de salle.

Je vous remercie d'en informer largement les enseignants et les candidats de vos établissements.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille